

Décisions du directoire

Mars 2020

2020-32 (12/03/2020)

Remplacement de l'élévateur à sangles pour la manutention des navires jusqu'à 45 tonnes par un élévateur d'une capacité de 55 tonnes.

2020-33 (12/03/2020)

Acquisition de matériels maritimes appartenant au groupement MT3 Viaduc et au groupement Dignes et Echangeur.

2020-34 (12/03/2020)

Validation de l'opération d'achat de fournitures et pose de clôture sur le domaine portuaire du Grand Port Maritime de la Réunion – Equipements de sureté.

2020-35 (12/03/2020)

Renouvellement de l'AOT en faveur de la société CAP BOURBON pour une surface de 193 m² de magasin 11 au Port Ouest.

2020-36 (12/03/2020)

Attribution d'une AOT en faveur de la société COMATA pour une surface totale de 480,74 m² au magasin 23 au Port Ouest.

2020-37 (12/03/2020)

Renouvellement de l'AOT en faveur de la société SAPMER pour une surface de 450 m² au magasin 23 au Port Ouest.

2020-38 (12/03/2020)

Renouvellement de l'AOT en faveur de la société SEANERGY pour une surface de plan d'eau de 46,36 ml au quai 6 au Port Ouest.

2020-39 (12/03/2020)

Renouvellement de l'AOT en faveur de la société SNACK LE PORT ET DOCK pour une surface totale de 382 m² au Port Est.

2020-40 (12/03/2020)

Renouvellement de l'AOT en faveur de la société SHIP SHORE ASSISTANCE pour une surface de 362 m² au magasin 61 au Port Ouest.

2020-41 (12/03/2020)

Renouvellement de l'AOT pour le bureau en faveur de la TRANSPORT PEYEN au Port Est.

2020-42 (12/03/2020)

Renouvellement de l'AOT en faveur de la société UNIMAR pour une surface de 273 m² au magasin 61 au Port Ouest.

2020-43 (12/03/2020)

Résiliation anticipée de l'AOT 2020-6 en faveur de la société TERALTA CIMENT REUNION.

2020-44 (12/03/2020)

Attribution d'un supplément de surface de 589 m² de terrain revêtu en faveur de la société ENDEL REUNION au Port Est.

2020-45 (12/03/2020)

Etablissement au bénéfice de la société ALBIOMA SOLAIRE REUNION au Port Ouest :
1/ d'un protocole de réservation pour les surfaces de toitures des magasins D1, D2 et B20
2/ d'une AOT pour les surfaces de toitures des magasins D3, B17 et B20.

2020-46 (18/03/2020)

Validation de la participation du GPMDLR à l'Indian Ocean Naval Symposium (IONS 2020).

2020-47 (25/03/2020)

Modification des tarifs et conditions d'usage des outillages publics et des redevances domaniales 2020.

2020-48 (25/03/2020)

COVID 19 – Plan d'action du GPMDLR – 1^{ère} phase :

Pour tous les débiteurs de Port Réunion

- Le paiement des factures de mars et avril concernant les redevances domaniales, les locations de portiques et le branchement des reefers ne sera exigible qu'à 90 jours à date de réception ;

Plus spécifiquement pour les acconiers

- Accord de principe pour réduire temporairement le coût de location des portiques selon des modalités restant à négocier avec eux ;
- Les majorations de tarif prévues au barème (3^{èmes} seuils), déclenchées au-delà d'un certain nombre de jours de stationnement des conteneurs sur le terminal pourront être neutralisées a posteriori sous forme d'avoir sous réserve que les acconiers s'engagent à les répercuter à leurs clients ;

Pour anticiper une possible saturation des terre-pleins liée à l'irrégularité de la desserte de la Réunion

- Mise à disposition temporaire des acconiers de plusieurs surfaces au port Est gérées en régime banalisé au prix le plus bas du barème (0,33 €/jour/100 m²) ;
- En complément, vu l'accord de principe du TCO, mise à disposition du terre-plein situé à proximité de la darse Titan au port Ouest selon les mêmes modalités tarifaires ;

Pour faciliter la fourniture des EPI aux salariés portuaires

- Accord du GPMDLR pour agréger les besoins en EPI (notamment les masques) et gels hydro-alcooliques, finaliser les commandes puis vendre à prix coûtant aux manutentionnaires, au pilotage et au remorquage ;
- Parallèlement, remontée au Conseil Régional d'un besoin de 10 000 masques FFP2 correspondant à 2 mois de besoin.

2020-49 (31/03/2020)

Accueil et manutention des navires : Dispositions visant à préserver les usagers portuaires intervenant à Port Réunion et les équipages de la propulsion du COVID-19.